



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

EXTRAIT DU REGISTRE

Collecteur, négociant et courtier de déchets non dangereux et de sous-produits animaux

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1er décembre 2016 relatif à la gestion des déchets

Autorité compétente :

Bruxelles Environnement

Division autorisations et partenariats
Site de TOUR & TAXIS
Avenue du Port 86C – bte 3000
1000 Bruxelles

Tél. : 02/775 75 44 – Fax : 02/775 77 72
e-mail : permit_agr@environnement.brussels

La liste complète est mise à jour et consultable sur le site d'internet de Bruxelles Environnement : www.environnement.brussels.

Toute modification d'un des éléments repris dans cet extrait doit immédiatement être notifiée à Bruxelles Environnement.

Données de l'enregistrement

Dossier d'enregistrement : N° ENR/CNC-DND /001838588

Valable depuis le 05/10/2022

L'enregistrement a une durée illimitée tant que l'entreprise remplit les conditions d'enregistrement.

Données de l'entreprise enregistrée

BSC CLEANING S.P.R.L.

n° d'entreprise : BE0454773414

Siège social :

Venelle Schubert, 1
1083 Bruxelles
BELGIQUE

Adresse reprise dans la liste des entreprises enregistrées sur le site de Bruxelles Environnement :

Rue Herrewege, 24-26
1090 BRUXELLES
BELGIQUE

Personne de contact

Monsieur SEDAT BUDAK

Venelle Schubert, 1
1083 Bruxelles
BELGIQUE

Téléphone : 02/410 55 58
e-mail : sbudak@bsc-cleaning.be; info@bsc-cleaning.be

Type de communication : Voie électronique

Activité

Collecteur, négociant et courtier des déchets non-dangereux et des sous-produits animaux repris ci-dessous

Types de déchets

L'enregistrement est valable uniquement pour la collecte, le négoce et le courtage des déchets dangereux, non-dangereux et/ou des sous-produits animaux suivants :

Déchets non dangereux :

Groupe	Code	Description
Autres déchets municipaux: à savoir déchets de marchés, déchets de nettoyage des rues, déchets provenant du nettoyage des égouts, etc.	20 03 02	déchets de marchés
Autres déchets municipaux: à savoir déchets de marchés, déchets de nettoyage des rues, déchets provenant du nettoyage des égouts, etc.	20 03 03	déchets de nettoyage des rues
Autres déchets municipaux: à savoir déchets de marchés, déchets de nettoyage des rues, déchets provenant du nettoyage des égouts, etc.	20 03 04	boues de fosses septiques
Autres déchets municipaux: à savoir déchets de marchés, déchets de nettoyage des rues, déchets provenant du nettoyage des égouts, etc.	20 03 06	déchets provenant du nettoyage des égouts
Autres déchets municipaux: à savoir déchets de marchés, déchets de nettoyage des rues, déchets provenant du nettoyage des égouts, etc.	20 03 99	déchets municipaux non spécifiés ailleurs
Bois	03 01 01	déchets d'écorce et de liège
Bois	03 01 05	sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04
Bois	03 03 01	déchets d'écorce et de bois

Bois	15 01 03	emballages en bois
Bois	17 02 01	bois
Bois	19 12 07	bois autres que ceux visés à la rubrique 19 12 06
Bois	20 01 38	bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37
Déchets de construction et de démolition	17 01 01	béton
Déchets de construction et de démolition	17 01 02	briques
Déchets de construction et de démolition	17 01 03	tuiles et céramiques
Déchets de construction et de démolition	17 01 07	mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06
Déchets de construction et de démolition	17 03 02	mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01
Déchets de construction et de démolition	17 05 04	terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03
Déchets de construction et de démolition	17 05 08	ballast de voie autre que celui visé à la rubrique 17 05 07
Déchets de construction et de démolition	17 06 04	matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03
Déchets de construction et de démolition	17 08 02	matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01
Déchets de construction et de démolition	17 09 04	déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03
Déchets encombrants	20 03 07	déchets encombrants
Déchets résiduaires	20 03 01	déchets municipaux en mélange
Déchets verts, déchets de jardin	20 02 01	déchets biodégradables
Métaux, ferraille	02 01 10	déchets métalliques
Métaux, ferraille	12 01 01	limaille et chutes de métaux ferreux
Métaux, ferraille	12 01 02	fines et poussières de métaux ferreux
Métaux, ferraille	12 01 03	limaille et chutes de métaux non ferreux
Métaux, ferraille	12 01 04	fines et poussières de métaux non ferreux
Métaux, ferraille	15 01 04	emballages métalliques
Métaux, ferraille	16 01 17	métaux ferreux

Métaux, ferraille	16 01 18	métaux non ferreux
Métaux, ferraille	16 02 14	équipements mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 13
Métaux, ferraille	16 02 16	composants retirés des équipements mis au rebut autres que ceux visés à la rubrique 16 02 15
Métaux, ferraille	17 04 01	cuivre, bronze, laiton
Métaux, ferraille	17 04 02	aluminium
Métaux, ferraille	17 04 03	plomb
Métaux, ferraille	17 04 04	zinc
Métaux, ferraille	17 04 05	fer et acier
Métaux, ferraille	17 04 06	étain
Métaux, ferraille	17 04 07	métaux en mélange
Métaux, ferraille	17 04 11	câbles autres que ceux visés à la rubriques 17 04 10
Métaux, ferraille	19 10 01	déchets de fer ou d'acier
Métaux, ferraille	19 10 02	déchets de métaux non ferreux
Métaux, ferraille	19 12 02	métaux ferreux
Métaux, ferraille	19 12 03	métaux non ferreux
Métaux, ferraille	20 01 36	équipements électriques et électroniques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21, 20 01 23 et 20 01 35
Métaux, ferraille	20 01 40	métaux
Papier et carton	03 03 08	déchets provenant du tri de papier et de carton destinés au recyclage
Papier et carton	03 03 10	refus fibreux, boues de fibres, de charge et de couchage provenant d'une séparation mécanique
Papier et carton	15 01 01	emballages en papier/carton
Papier et carton	19 12 01	papier et carton
Papier et carton	20 01 01	papier et carton
Plastiques	02 01 04	déchets de matières plastiques (à l'exclusion des emballages)
Plastiques	07 02 13	déchets plastiques

Plastiques	12 01 05	déchets de matières plastiques d'ébarbage et de tournage
Plastiques	15 01 02	emballages en matières plastiques
Plastiques	16 01 19	matières plastiques
Plastiques	17 02 03	matières plastiques
Plastiques	19 12 04	matières plastiques et caoutchouc
Plastiques	20 01 39	matières plastiques
Pneus de véhicules	16 01 03	pneus hors d'usage
Terre	17 05 04	terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03
Terre	20 02 02	terres et pierres
Textiles	04 02 09	matériaux composites (textile imprégné, élastomère, plastomère)
Textiles	04 02 15	déchets provenant des finitions autres que ceux visés à la rubrique 04 02 14
Textiles	04 02 21	fibres textiles non ouvrées
Textiles	04 02 22	fibres textiles ouvrées
Textiles	15 01 09	emballages textiles
Textiles	19 12 08	textiles
Textiles	20 01 11	textiles
Verre	10 11 03	déchets de matériaux à base de fibre de verre
Verre	10 11 10	déchets de préparation avant cuisson autres que ceux visés à la rubrique 10 11 09
Verre	10 11 12	déchets de verre autres que ceux visés à la rubrique 10 11 11
Verre	16 01 20	verre
Verre	17 02 02	verre
Verre	19 12 05	verre
Verre	20 01 02	verre

Connaissance législation

Personne désignée qui possède une connaissance suffisante **de la législation sur les déchets et de la gestion des déchets** : **Monsieur BUDAK GOKHAN**